



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 30 MAI 2025

Présidence : Norman Saivet

Participant : Laurent Marandel, Céline Mode, Christophe Rouyer, Pierrick Catoire.
Excusés : Thomas Poulain, Stéphane Czwakiel. Jean-Marie Wiehl.

FORFAIT GENERAL

La commission prend connaissance du mail du club de SL Pontfaverger l'informant de son forfait général pour son équipe évoluant en District 1 féminine.

Ce forfait intervient après la 6eme journée de championnat, soit à moins de 5 journées de la fin. Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général avant les 5 dernières journées telles que prévues au calendrier général de la compétition, les résultats acquis contre cette équipe (points, buts marqués, buts encaissés) par leurs adversaires sont annulés. Si cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Par conséquent, la commission décide de maintenir tous les résultats acquis contre le SL Pontfaverger. Pour les rencontres non jouées, les adversaires du SL Pontfaverger ont le gain automatique du match par 3 buts à 0.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours

Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne 8 rue Henri Dumant 51200 Epernay ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président



N. SAIVET

Le Secrétaire



C.MODE